



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LP120002798

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Gestionnaire de l'habitat locatif et de l'habitat social

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle a ouvert en 2002, elle est portée par l'UFR de droit et science politique. Elle a pour objectif la formation de professionnels de la gestion locative de niveau cadre, chargés de gestion en immobilier, pour les agences immobilières ou les organismes HLM. Les métiers visés sont : gestionnaire d'immeuble secteur privé et social, gérant locatif, gestionnaire de copropriété. Les diplômes permettant l'accès à cette spécialité sont les L2 en droit, AES ou Economie, les DUT « Gestion des entreprises et des administrations » (GEA), « Gestion administrative et commerciale » (GACO), « Techniques de commercialisation ». Les DUT « Carrières juridiques » seront parmi les plus nombreux inscrits dans la formation.

Il n'existe pas d'unité d'enseignement (UE) spécifique ou de parcours préparant à la licence professionnelle, mais les UE dispensées dans le cadre des formations initiales précitées peuvent permettre de s'orienter vers cette licence professionnelle. Au niveau du recrutement des candidats, l'effectif correspond aux besoins pour favoriser l'employabilité, soit un taux de pression est de 6. Les modalités de sélection renvoient à un jury d'universitaires et de professionnels associant également un représentant du service de formation continue de l'université.

Le positionnement dans l'environnement régional mentionne qu'il n'existe pas d'offre concurrentielle dans le domaine immobilier en région Bourgogne. Un élargissement de cette réflexion aux régions voisines, Franche-Comté et Rhône-Alpes, aurait été pertinent ; de même que l'analyse de l'offre locale en BTS « Profession immobilière ». Dans ce renouvellement, il est annoncé des modifications que le dossier ne précise pas. Il s'agit, à la lecture de l'auto-évaluation, d'une proposition d'harmonisation et d'augmentation des volumes horaires en droit, harmonisation qu'il conviendrait de motiver.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	22
Taux de réussite	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	30 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	75 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	51 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	85 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation est placée sous la responsabilité d'un maître de conférences habilité à diriger des recherches, également directrice de licence depuis 2007 après avoir été directrice des études depuis 2004, donc une solide expérience de direction des formations. L'équipe pédagogique est composée de nombreux intervenants, une trentaine, avec une bonne proportion de professionnels, issus de secteurs directement employeurs. Le conseil de perfectionnement est déjà opérationnel depuis trois ans, de composition variée, équilibré entre les universitaires et les professionnels, mais intégrant également des étudiants. Son rôle est de mener une réflexion sur les ajustements de contenu en fonction de la demande du secteur professionnel. Les partenariats professionnels sont solides et se déclinent dans le fonctionnement de la spécialité : enseignements, sélection de stage, aide à l'insertion professionnelle, mais également par des aides financières *via* la taxe d'apprentissage.

Le public étudiant est à majorité issu des licences de droit, d'AES, d'économie et des DUT « Carrière juridique » ; pour les étudiants venus de BTS, l'attractivité de la formation les a conduit à s'inscrire car il existe des débouchés, mais avec des difficultés identifiées pour une réussite dans le diplôme. La caractéristique du public étudiant change, avec depuis 2008, 30 % à 40 % d'étudiants en formation continue, en alternance ou validation des acquis de l'expérience/validation des acquis professionnels. L'effectif global augmente, en lien avec la progression des effectifs hors formation initiale. 85 % des étudiants issus de cette formation sont en situation d'emploi, dont 95 % dans les professions qui sont en rapport avec la formation, comme le montre la liste des emplois très précise fournie dans le dossier.

Il faut évoquer une poursuite d'études très irrégulière qui peut varier de 5 % à 20 % chaque année, principalement à l'Université de Bourgogne, mais l'UFR de droit a pris la décision de ne pas autoriser les étudiants de licence professionnelle à poursuivre en master au sein de la composante. L'auto-évaluation a été conduite de façon précise mais sa portée critique aurait pu être d'avantage améliorée ; il n'est pas mentionné d'indications sur son utilisation par l'équipe pédagogique comme un outil de pilotage et d'aide à l'ajustement de cette formation.

- Points forts :

- Le niveau satisfaisant de l'insertion professionnelle.
- Des enseignements bien centrés sur les applications métier.
- L'implication de nombreux professionnels dans la formation.

- Points faibles :

- L'accompagnement insuffisant des publics en difficulté, notamment issus de BTS.
- L'ingénierie pédagogique est à améliorer ainsi que la validation des compétences et des connaissances.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il est proposé d'élargir la réflexion menée par le conseil de perfectionnement vers un objectif de stratégie de développement de cette licence professionnelle ; de réfléchir également sur les modalités de contrôle de connaissances qui pourraient être adaptées à ce type de formation, par exemple en valorisant le contrôle continu par rapport au contrôle terminal, en mettant en place une soutenance du rapport de stage et en renforçant la place de ce rapport de stage dans l'évaluation, mais également en proposant des enseignements à caractère plus appliqué, et en limitant les enseignements en séminaire peu adaptés à une formation de licence professionnelle.

Il conviendrait d'envisager également des spécialisations de type optionnel, par exemple en gestion immobilière ou en gestion locative pour faciliter la spécialisation professionnelle des étudiants. Ces propositions relèvent d'une réflexion sur l'ingénierie pédagogique.